N° 2026/009

Commune de Séez

DECISION
DE MONSIEUR LE MAIRE DE SEEZ

AUTORISATION D'OCCUPATION PRIVATIVE TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – ANIMATION OCTOBRE ROSE LE VENDREDI 30 OCTOBRE 2026

Le Maire de la Commune de SEEZ, Lionel ARPIN,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 accordant délégation de pouvoir au Maire pour agir en son nom dans les domaines précisés à l'article L. 2122-22, du code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.2121-1 et L. 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la demande formulée, le 9 octobre 2026 par l'association LOCINTA ROSES pour l'organisation de l'animation « Octobre rose » le vendredi 30 octobre 2026 prévue devant la médiathèque,

OBJET

L'association LOCINTA ROSES souhaite organiser un moment de prévention pour le cancer le vendredi 30 octobre 2026 de 14h00 à 18h00, devant la médiathèque sur la rue Saint Pierre.

DECIDE

Article 1er

D'autoriser l'association à organiser l'animation citée en objet et d'occuper le domaine public.

.../...

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20261022-2026-009-AU
Date de télétransmission : 26/10/2026
Date de réception préfecture : 26/10/2026

Article 2

A charge pour l'association de fixer et d'harmoniser l'implantation des différents intervenants en respectant les règles liées à la sécurité publique des personnes et des biens.

Article 3

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Article 4

Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision en liaison avec les autorités ci-dessous mentionnées :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Albertville,
- L'agent de police municipale (pour exécution),
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Bourg-Saint-Maurice,
- Monsieur le Chef de corps du Centre de secours de Bourg Saint Maurice,

Fait à SEEZ, le 22 octobre 2026.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Date de mise en ligne le 26/10/2026

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20261022-2026-009-AU
Date de télétransmission : 26/10/2026
Date de réception préfecture : 26/10/2026